

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

Syndicat du
SMAEP 4B Est

Population desservie : 12 675 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement par le Pôle Santé Publique et Environnementale de la délégation départementale des Deux-Sèvres. Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a huit UDI sur le secteur Est du syndicat : Aubigné Ensigné La Bataille (UDI B), Marcillé (UDI C), Tillou (UDI D), Les Alleuds (UDI E), Loizé (UDI F), Bouleure Lorigné (UDI G), Bouleure Sauzé Limalonges (UDI H), Caunay Clussais (UDI I).

La production et la distribution d'eau sont assurées en régie syndicale.

Origine de l'eau :

UDI B : Alimentée par le mélange d'eau réalisé dans la bache de Lussais et provenant de différents captages situés dans les communes de Chef-Boutonne et Fontenille.

UDI C : Alimentée par le mélange d'eau des captages alimentant l'UDI E avec le captage de Marcillé (St-Génard).

UDI D : Alimentée principalement par le captage de La Rivière sud situé sur la commune de Tillou.

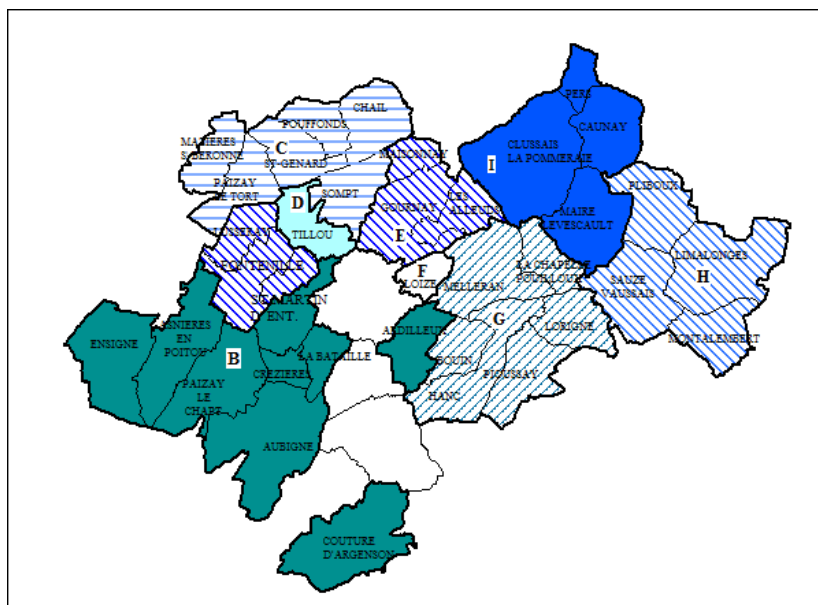
UDI E : Alimentée par le mélange d'eau réalisé dans la bache de Luché-sur-Brioux et provenant de différents captages situés sur les communes de Brioux-sur-Boutonne, Luché-sur-Brioux, Lusseray et Fontenille-Saint Martin d'Entraigues

UDI F : Alimentée par le mélange d'eau réalisé au niveau du château d'eau de Chef-Boutonne, où l'eau provient de différents captages situés dans les communes de Chef-Boutonne et Fontenille.

UDI G : Alimentée par l'eau provenant du château d'eau de Lorigné (alimenté par le captage du jardin aux prêtres en mélange avec l'eau provenant de Chef-Boutonne).

UDI H : Alimentée par l'eau provenant du château d'eau de Lorigné (alimenté par le captage du jardin aux prêtres en mélange avec l'eau provenant de Chef-Boutonne), du fait de la non utilisation du captage de La Foncaltrie (commune de Sauzé-Vaussais) depuis la construction de la voie ferrée Tours – Bordeaux (LGV).

UDI I : Alimentée par l'eau produite à partir du captage de Caunay, en mélange avec un achat d'eau du syndicat 4B au syndicat d'eau de Lezay,



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie d'une désinfection avant d'être distribuée à la population. Un traitement du fer est effectué sur l'eau des captages de La Cantine sur le site de Lusseray et du captage de La Touche sur la commune de Périgné, ainsi qu'un traitement des pesticides sur l'eau du captage de La Bouleure à Caunay.

Contrôle : Sur l'année 2018, **62 analyses (1460 paramètres recherchés)** ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2018	UDI B	UDI C	UDI D	UDI E	UDI F	UDI G	UDI H	UDI I	Valeurs limites de qualité
TURBIDITE (en NFU)	0.14	0.17	0.18	0.31	0.17	0.13	0.41	0.09	2
DURETE (TH en °F)	30.7	30.3	29.2	31.4	30.3	30.5	30.5	30.8	
FLUOR (en µg/l)	350	350	530	490	300	220	220	140	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	16.4	23.7	1.1	9.5	20.1	26.8	27.0	36.6	50 mg/l

Bactériologie ➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité sur l'ensemble des UDI.

Turbidité ➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2018, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé en distribution, excepté sur l'UDI E où un dépassement faible et ponctuel a été enregistré.

Dureté ➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est plutôt dure.

Fluor ➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. L'eau alimentant le syndicat **en renferme une quantité significative** sur les UDI D et E. Des apports complémentaires par des comprimés ou par du sel fluoré ne sont donc pas nécessaires. Ces apports sont possibles sur les autres UDI.

Nitrates ➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures **est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire**.

Pesticides ➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2018 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées **inférieures à la valeur limite de qualité** admise en distribution sauf sur l'UDI C où un dépassement ponctuel a été enregistré.

Plomb ➤ Aucun branchement public en plomb n'a été répertorié sur le service d'eau au dernier recensement.

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

➤ Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

➤ Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer**.

➤ Si vos canalisations et **branchements** privés sont **en plomb** il est **fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.

➤ **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé
Sur le site <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-leau-du-robinet>